



AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE

76, boulevard de la Villette

75940 Paris cedex 19

Tél. 01 53 38 65 65

Fax. 01 53 38 55 00

www.amnesty.fr

Maitre Christophe BASSE
RECU LE
21 JAN. 2022

Etude de Maitre Basse,
171 avenue Charles de Gaulle
CS 20019 92521 NEUILLY SUR SEINE

LETTRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEPTION

Objet : Déclaration de créance dans le cadre du Redressement judiciaire de la société ONG CONSEIL

Cher Maitre,

Suite à l'envoi du document CERFA n°10021*01 par courrier électronique en date du 19 janvier 2021, ainsi que des différentes preuves de l'existence de notre créance, je me permets de vous adresser ce jour, une copie signée du formulaire de déclaration de notre créance.

Je reste à votre entière disposition,

Madame Balligand-Chambard,
Juriste

DÉCLARATION DE CRÉANCES

à adresser au représentant des créanciers, mandataire judiciaire
(consulter la notice explicative au verso)

Maitre Christophe BASSE
RECU LE 21 JAN. 2022



N° 10021*01

Créancier

(Nom, adresse et références)

AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE
Association Loi 1901, reconnue d'utilité
publique par décret publié au Journal
Officiel du 18 novembre 1987,
Numéro de Siret : 308238 401 00084
Ayant son siège social 72-76, bd de la
Villette - 75 019 Paris - France
Représentée par Madame Cécile Coudriou,
Présidente

Mandataire du Créancier (cf. Notice § 1)

(Nom, qualité, adresse et références)

Madame Cécile Coudriou, Présidente,

Débiteur

(Pour les personnes physiques : nom, adresse, n° RCS ou RM)
(Pour les personnes morales : dénomination, siège sociale, N) RCS

ONG Conseil France, SARL au capital de 30
000 euros, dont le siège social est situé
sis 60 boulevard Sebastopol, 75003 Paris,
immatriculée au RCS de Paris sous le
numéro 452 439 466 00049, représentée par
Monsieur Jean-Paul Kogan-Recoing en
qualité de Président-Directeur Général.

Procédure

Nature du jugement

Redressement judiciaire

Date du jugement

03/11/2021

CRÉANCE DÉCLARÉE

(N.B. : Le décompte et la liste des pièces sont à joindre en annexe)

	Créance chirographaire (c'est à dire sans privilège)	Créance privilégiée	Observations (cf. notice § 3)
Montant échu	9022,84		
Montant à échoir			
Total T.T.C.	9022,84		

Fait à Paris, le 19/01/2022

Nom et qualité du signataire Cécile Coudriou,
Présidente

requiert l'admission de sa créance pour un montant total
de 9.022,84 Euros T.T.C.

Certifié sincère

SIGNATURE

Représentant des créanciers

Etude de Maitre Basse, 171 avenue Charles
de Gaulle - CS 20019 92521 NEUILLY SUR
SEINE